SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL « Olivier MESSIAEN »

17 rue de l'Ancienne Mairie 04000 DIGNE LES BAINS

COMITE SYNDICAL

Le jeudi 12 février 2015 à 14 heures 30 dûment convoqué par lettre individuelle en date du 2 février 2015, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence du Président, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents:

Monsieur Félix MOROSO, Président du Syndicat Mixte ayant reçu pouvoir de René MASSETTE Monsieur Robert LAURENTI, représentant Luberon Durance Verdon Agglomération ayant reçu pouvoir de Pascal ANTIQ

Madame Françoise BERINGUIER-BOYER, Conseillère générale
Madame Sylviane CHAUMONT, Conseillère générale
Monsieur Pierre SUZOR, représentant la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon ayant reçui

Assistaient également à la séance :

Monsieur Eric DOUCET Directeur général du CRD
Madame Christine JOLY, directrice administrative du CRD
Monsieur Benoît PAILLARD, directeur pédagogique et artistique adjoint du CRD
Madame Violette RENAUX, payeuse départementale
Monsieur François MONIN, directeur général adjoint du Conseil général
Monsieur Bernard SOURICE, Directeur du développement culturel de la DLVA
Monsieur Yves CLAUDET, Directeur général adjoint des services de DLVA

Etaient absents excusés :

Monsieur Ambroise MAZAL, représentant la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon Monsieur Pascal ANTIQ, représentant Luberon Durance Verdon Agglomération Monsieur René MASSETTE, Conseiller général

Délibération n° D-2015-07 (12/02/2015)

OBJET: Convention d'adhésion au service intercommunal de médecine professionnelle

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Vu la délibération n° 05(23/11/11) du 23 novembre 2011 concernant la convention d'adhésion du Conservatoire au Service Intercommunal de Médecine Professionnelle pour une période de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2012 ;

Exposé des motifs —

Le Centre de Gestion a fait part des difficultés financières et de fonctionnement de la médecine du travail. En conséquence, le centre de gestion a décidé une augmentation des tarifs. Les nouvelles modalités financières s'appliquent à compter du 1^{er} janvier 2015.

La mise en œuvre de cette nouvelle organisation nécessite la signature d'un avenant à la convention initiale d'adhésion au SIMPRO en date du 22 novembre 2011.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'approuver les nouvelles modalités financières du service intercommunal de médecine professionnelle à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

d'autoriser le Président du Syndicat Mixte de Gestion à signer l'avenant à la convention SIMPRO en date du 22 novembre 2011 et tous les doduini afférents à ce dossier

Dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2015 :

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 12 février 2015.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Félix MOROSO.

Mown